



FLASH INFO – SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL COVID-19 – FONCTIONNEMENT DES MDPH PENDANT LE CONFINEMENT

Fonctionnement pendant le confinement des Maisons Départementales pour Personnes handicapées

MDPH 92

- Les permanences ne sont plus assurées,
- Contact par téléphone uniquement : **01 41 91 92 50**
- Les commissions sont maintenues. Les dossiers à déposer sur la plateforme :
<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92>

MDPH93

- Les permanences sont proposées uniquement sur rendez-vous au **01 43 93 86 86** en fonction de l'urgence de la demande.
- Les commissions sont maintenues. Les dossiers sont à déposer sur la plateforme :
<https://place-handicap.fr/contact>

MDPH94 :

- Les permanences ne sont plus assurées
- Contact uniquement par téléphone **01 43 99 79 00**
- Les commissions sont suspendues.
- ***Les dossiers sont à envoyer par mail à : mdph94@valdemarne.fr*** et sont tout de même instruits.

<https://handicap.gouv.fr/les-aides-et-les-prestations/maison-departementale-du-handicap/article/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

Contactez le service social du travail

Le service social du travail réceptionne les appels chaque jour de 9h00 à 17h30.

Numéros directs

- **01 56 96 81 91**
- **07 72 39 94 33**
- **06 74 93 51 68**